

NATIONS UNIES
Assemblée générale
CINQUANTE ET UNIÈME SESSION



CINQUIÈME COMMISSION
29e séance
tenue le
jeudi 14 décembre 1996
à 15 heures
New York

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 29e SÉANCE

Président : M. ALOM (Bangladesh)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS,
ET RAPPORTS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS
DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.29
28 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Sengwe (Zimbabwe), M. Alom (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS, ET RAPPORTS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (A/49/368 et A/49/943; A/50/985; A/51/5 (vol. I-V), A/51/5 et Add.1-10, A/51/283, A/51/488 et Add.1, A/51/523 et A/51/533; A/C.5/50/51)

1. M. TOYA (Japon) dit que sa délégation est prête à appuyer l'extension du mandat des membres du Comité des commissaires aux comptes de la durée actuelle de trois ans à une période appropriée.

2. Au document A/51/488, le Secrétaire général signale qu'il est difficile de donner suite à certaines des recommandations résumées au paragraphe 10 du volume I du rapport des commissaires aux comptes (A/51/5). Il pourrait être nécessaire de porter les problèmes de ce genre à l'attention des organes délibérants compétents pour qu'ils puissent apporter les changements nécessaires en prenant des décisions de principe. Bien que le Secrétariat ait fait part de sa réaction positive aux recommandations concernant les achats, il n'a pas été très précis quant à la nature et au calendrier des mesures qu'il compte prendre. La délégation japonaise engage les services concernés à faire un effort plus soutenu pour donner suite aux recommandations. L'orateur est particulièrement préoccupé de constater qu'un fort pourcentage des marchés, en particulier au Département des opérations de maintien de la paix, a été conclu sur la base d'un examen rétroactif. De plus, un nombre excessif de fournisseurs proviennent d'un seul État Membre. Le Secrétariat a dressé la liste des problèmes concernant le recrutement des consultants. De nouveaux efforts devraient être faits pour rectifier les anomalies identifiées par les commissaires aux comptes. La délégation japonaise estime également qu'une coordination et une coopération plus étroites entre les commissaires, le Bureau des services de contrôle interne et le Secrétariat est nécessaire pour renforcer la vérification interne des comptes ainsi que la planification des programmes et la capacité de contrôle.

3. Le Gouvernement japonais s'inquiète de la persistance des anomalies dans le système des achats pour les opérations de maintien de la paix ainsi que de l'insuffisance du contrôle exercé sur la gestion des avoirs liquides, qui ont conduit à de grosses pertes de liquidités. Le Secrétariat devrait donner plus de détails sur les problèmes qu'il prévoit pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix (A/51/5 vol. II, par. 10) mais des excuses trop faciles ne sauraient suffire à expliquer que les interventions ne répondent pas aux attentes. La délégation japonaise note également avec intérêt la conclusion des commissaires selon laquelle une somme de 175,5 millions de dollars à recevoir, au sujet de laquelle il existe des doutes, a été incluse dans le montant de 1 930 millions de dollars correspondant aux contributions mises en recouvrement. Tout en reconnaissant que les arriérés ne doivent pas être annulés, elle estime que le Secrétariat devrait maintenir la question à l'examen en vue de trouver une solution appropriée.

4. La délégation japonaise prie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de continuer à donner suite aux recommandations que les commissaires aux comptes lui ont adressées et elle se félicite de l'initiative prise par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue d'améliorer les procédures de sélection des partenaires d'exécution. Le Gouvernement japonais estime aussi que des stratégies à long terme devraient être mises au point par l'Université des Nations Unies (UNU) et ses instituts afin de donner une formation appropriée aux jeunes spécialistes des pays en développement.

5. La mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes par les organes compétents est très importante. Les chefs de secrétariat des fonds et programmes devraient se réunir et tenir des échanges de vues, de préférence au Comité administratif de coordination, sur l'expérience acquise et les enseignements retirés et prévoir une stratégie coordonnée pour remédier aux insuffisances identifiées par les commissaires. À l'avenir, ceux-ci devraient indiquer quelles sont celles de leurs recommandations qui n'ont pas été appliquées et présenter des recommandations plus précises et mieux définies de manière à éviter tout problème d'interprétation. Simultanément, des procédures appropriées devraient être établies pour suivre l'application des recommandations des commissaires tant par le Secrétariat que par les fonds et programmes.

6. M. GJESDAL (Norvège) dit qu'à l'avenir sa délégation souhaiterait que les rapports du Comité des commissaires aux comptes soient traités dans de bien meilleurs délais. L'extrême retard de leur publication a des répercussions qui portent atteinte à la crédibilité des travaux de la Cinquième Commission.

7. La délégation norvégienne appuie sans réserve les conclusions des commissaires aux comptes et espère qu'à l'avenir le Comité pourra contribuer de façon plus substantielle encore aux réformes actuellement entreprises par l'Organisation. La structure générale des organes d'audit, de contrôle et d'inspection est satisfaisante et ces organes opèrent actuellement de façon assez bien coordonnée. L'amélioration du contrôle budgétaire général au sein de l'Organisation et de ses fonds et agences est un sujet de satisfaction. Le Gouvernement norvégien est toutefois préoccupé de constater que le suivi des recommandations d'audit précédentes est resté pour le moins inégal. Les problèmes d'achats liés au système ne sont toujours pas résolus et l'auto-évaluation des sous-programmes est de moins en moins fréquente. L'Assemblée générale devrait insister davantage sur la nécessité de donner suite aux recommandations du Comité.

8. Le nouvel examen horizontal effectué par les commissaires aux comptes a montré que dans un certain nombre d'instances de l'Organisation, les audits internes demeurent peu efficaces, par suite d'une portée insuffisante, du manque de personnel, et de retards dans l'application des recommandations. Les conclusions du Comité devraient être examinées collectivement, de préférence au Comité administratif de coordination. Il est assurément nécessaire que tout le système des Nations Unies coopère à l'échelon des pays pour créer une capacité par divers moyens, y compris la fourniture d'une assistance coordonnée pour

renforcer la capacité des agences et organisations de réalisation et d'exécution.

9. Pour que l'Organisation donne le sentiment qu'elle fait un bon travail, tant dans les programmes du budget ordinaire que dans les opérations de maintien de la paix, il est essentiel que le public ait confiance dans la façon dont elle utilise ses fonds. La délégation norvégienne s'est prononcée en faveur de rapport plus fréquents des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix et elle se félicite donc que ces rapports doivent désormais être présentés tous les ans et non plus tous les deux ans. Le renforcement de l'autorité de la fonction d'audit pour les activités hors siège, l'amélioration de la gestion des avoirs et de la capacité de liquidation aux termes des opérations de maintien de la paix sont autant de questions importantes qui préoccupent la délégation norvégienne.

10. Le Gouvernement norvégien a noté que le Comité des commissaires aux comptes a assorti de réserves son opinion sur les états financiers des opérations de maintien de la paix car il n'était pas certain de la façon de traiter les contributions mises en recouvrement depuis longtemps mais non acquittées. La délégation norvégienne pense que ces contributions dues depuis longtemps restent à régler et ne doivent pas, en principe, être annulées. Il importe qu'elles continuent à figurer dans les états des ressources à recevoir jusqu'à ce que l'Assemblée générale en décide autrement, même si leur traitement exige des solutions spéciales.

11. Pour ce qui est du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la délégation norvégienne tient à appuyer la recommandation selon laquelle le Fonds doit adhérer strictement à ses propres directives financières et comptables. Il est préoccupant que l'UNICEF ne semble pas donner une priorité suffisante au suivi des conclusions et recommandations d'audit. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), montre bien la nécessité d'une meilleure coordination entre l'Office et les donateurs du point de vue de la transparence et de la responsabilité. Le Gouvernement norvégien a déclaré à maintes reprises que l'Office doit éliminer et prévenir toutes irrégularités dans sa gestion et sa comptabilité.

12. La délégation norvégienne se félicite de l'accent mis par le HCR sur l'audit des partenaires d'exécution et souligne qu'il paraît nécessaire d'instituer une fonction au sein du Bureau responsable de toute la chaîne d'approvisionnement. Le Siège du HCR devrait aussi énoncer des normes et des directives pour les activités d'approvisionnement à l'échelon local, notamment pour les bureaux régionaux et les partenaires d'exécution.

13. M. WILMOT (Ghana) estime que le Comité des commissaires aux comptes doit être félicité de ce qu'il fait pour identifier les faiblesses des contrôles internes de l'Organisation et suggérer des remèdes, et sa délégation espère que les administrations concernées prendront les recommandations du Comité au sérieux en vue d'y donner suite.

14. Les réserves dont est assortie l'opinion du Comité sur les états financiers de divers fonds et programmes des Nations Unies est un jugement sévère porté sur les opérations de ces organes. La délégation ghanéenne invite en particulier l'administration de l'UNICEF à revoir la façon dont est traitée la fourniture d'aide en espèces aux gouvernements en vue d'accroître la transparence et la responsabilité. L'orateur regrette l'interruption des contrôles internes qui a résulté de ce que le Fonds n'a pas adhéré à ses propres procédures d'achat, de recrutement et de déboursements. L'UNICEF devrait suivre l'application de ses systèmes de contrôle interne dans les bureaux hors siège en procédant à des enquêtes rapides et efficaces en cas d'irrégularités dans la gestion.

15. Les réserves dont est assortie l'opinion du Comité sur d'autres fonds et programmes confirment les difficultés rencontrées pour opérer dans le cadre des accords relatifs aux projets. La délégation ghanéenne propose donc que les accords de coopération technique comprennent des dispositions visant à renforcer la capacité des gouvernements en matière d'audit et de suivi des projets, y compris l'évaluation de la capacité d'exécution des gouvernements.

16. La question des audits tient une grande place dans le rapport du Comité et la délégation ghanéenne note qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle étude des mesures de contrôle internes pour renforcer l'efficacité du système. Les conclusions du Comité dans des domaines tels que les achats internationaux pour les opérations de maintien de la paix et d'autres activités semblent indiquer qu'il y a beaucoup à faire pour assurer le respect des procédures. Le Gouvernement ghanéen appuie la recommandation du Comité selon laquelle les fonds et programmes devraient établir des listes annuelles d'achats afin de faciliter et de regrouper les commandes et de bénéficier ainsi d'économies d'échelle. Ils devraient aussi éviter la pratique consistant à placer des commandes dispersées pour les articles d'utilisation courante.

17. Le Ghana étant un important fournisseur de contingents pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Gouvernement ghanéen s'intéresse vivement à la question de la liquidation de ces missions. Le transfert de biens des missions achevées aux missions en cours, s'il ne s'accompagne pas d'une évaluation approfondie des besoins des missions bénéficiaires, représente un gaspillage de ressources. Des retards importants et le manque de procédures bien définies pour la liquidation des grandes missions de maintien de la paix ont coûté des millions de dollars aux États Membres. Le Secrétariat devrait donc veiller à ce que la liquidation des opérations de maintien de la paix se fasse de façon expéditive et selon un calendrier précis.

18. La délégation ghanéenne est particulièrement préoccupée des nombreux cas de fraude et de fraude présumée. La fréquence de ces détournements de fonds et des irrégularités dans la gestion porte préjudice à la crédibilité de l'Organisation. Le Secrétaire général et les États Membres devraient établir un mécanisme commun qui permette de recouvrer les fonds détournés ou de confisquer les biens qu'ils ont permis d'acquérir.

19. Les graves irrégularités et fautes professionnelles commises au cours du processus d'identification, de recrutement, de remboursement et de gestion des

consultants qu'a révélées le Comité des commissaires aux comptes inquiètent la délégation ghanéenne. Il est difficile de comprendre pourquoi 80 % des consultants recrutés au Siège viennent de 12 pays avancés et pourquoi l'on ne fait rien pour attirer davantage de candidats et de chercheurs des pays en développement. De plus, le mandat des consultants n'est pas toujours suffisamment détaillé, ce qui empêche les directeurs de contrôler et suivre les contrats et de déterminer si les consultants ont atteint les objectifs fixés du point de vue de la qualité et des coûts. La délégation ghanéenne appuie donc la recommandation du Comité selon laquelle des normes appropriées devraient être établies pour choisir les consultants sur une base géographique plus large et pour décourager les sélections sur la base de candidatures uniques. Ces irrégularités ont persisté en dépit des recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Il est temps que le Secrétaire général prenne des mesures correctives immédiates en application de la résolution 48/218 par laquelle l'Assemblée générale demande que les fonctionnaires soient tenus personnellement responsables dans l'exercice de leurs fonctions.

20. M. KAMAL (Pakistan) dit que l'Organisation ne pourra atteindre ses objectifs que si elle fait le meilleur usage de ses ressources. La délégation pakistanaise est très préoccupée par les dépenses excessives et non justifiées de certains organes de l'ONU. À l'avenir, le Comité des commissaires aux comptes devrait indiquer clairement les recommandations qui n'ont pas été appliquées et donner plus de précisions sur les cas de fautes professionnelles et de violations des règles. Les rapports de vérification des comptes n'ont reçu jusque-là qu'une attention insuffisante, ainsi qu'en témoigne le grand nombre d'observations présentées de façon répétée. Il est impératif d'améliorer sensiblement les procédures de traitement des recommandations du Comité.

21. La délégation pakistanaise s'inquiète particulièrement de constater que des consultants ont été recrutés sans qu'il soit tenu compte des dispositions de la Charte des Nations Unies ni des décisions de l'Assemblée générale concernant une répartition géographique équitable. Le mandat des consultants doit être rédigé de façon plus précise pour éviter de graves irrégularités à l'avenir.

22. Il est surprenant que la Division des achats et des transports ait passé des marchés sans tenir compte des recommandations antérieures du Comité concernant les appels d'offres publics et l'appel à la concurrence. De plus, un grand nombre de marchés ont été régularisés en totalité ou en partie rétroactivement. Ce n'est qu'après un examen de certains de ces contrats que des économies appréciables ont été réalisées. Dans d'autres cas, les directeurs de programmes n'ont pas suivi les procédures et l'Organisation a subi d'énormes pertes.

23. M. Kamal espère que le Secrétariat accordera une attention particulière aux recommandations du Comité concernant le contrôle budgétaire et les rapports sur l'exécution du budget, le contrôle interne, les achats, l'administration des lettres d'attribution, la liquidation des opérations de maintien de la paix, le transfert d'avoirs en cas de liquidation, la gestion des programmes, la formation et l'établissement de calendriers pour l'application des recommandations d'audit. En ce qui concerne la fraude et la fraude présumée, la

délégation pakistanaise recommande vivement l'établissement d'un système transparent et efficace d'obligation redditionnelle, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 48/218.

24. Après mûre réflexion, la délégation pakistanaise est parvenue à la conclusion qu'il ne serait pas de l'intérêt de l'Organisation d'adopter la proposition tendant à prolonger le mandat des commissaires aux comptes.

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite) (A/50/945, A/50/1004 et A/50/1005; A/51/302, A/51/305, A/51/432, A/51/467, A/51/486 et A/51/530 et Corr.1)

25. M. HOEY (Irlande) parlant au nom de l'Union européenne, du Liechtenstein et des pays associés : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie, convient que la création du Bureau des services de contrôle interne est l'une des mesures les plus utiles qu'ait prises l'Assemblée générale pour améliorer les prestations de l'Organisation. Il est heureux de noter que le taux d'application des recommandations d'audit du Bureau est en hausse sensible, que le Bureau a mis en place un système de contrôle pour suivre ses recommandations jusqu'à ce qu'elles aient été effectivement appliquées et que des économies de 18,7 millions de dollars ont résulté des mesures prises par lui. Il regrette toutefois que l'Organisation dans son ensemble n'ait pas encore donné suite à la recommandation tendant à adopter un ensemble de normes de contrôle interne et il partage le souci du Secrétaire général adjoint pour les services de contrôle interne quant à l'insuffisance des ressources mises à la disposition du Bureau.

26. Le maintien de la paix est le premier des quatre domaines prioritaires qui ont retenu l'attention du Bureau pendant l'année en cours. Le coût élevé des opérations de maintien de la paix rendant indispensable la constitution d'une mémoire institutionnelle pour garder trace de l'expérience acquise, M. Hoey approuve la création d'un Groupe des enseignements tirés des missions au Département des opérations de maintien de la paix. Un centre de documentation de base qui fournirait aux bureaux hors siège des renseignements sur les procédures appliquées par d'autres missions de maintien de la paix serait également très utile.

27. Les conditions fluctuantes dans lesquelles se déroulent les opérations de maintien de la paix doivent conduire non pas à une improvisation continue en matière de gestion mais à la mise en place de contrôles internes adéquats et d'une structure de gestion appropriée. M. Hoey regrette qu'on n'ait pas tenu compte des grandes préoccupations que le Bureau avaient exprimées à la session précédente de l'Assemblée générale au sujet de la Division de l'administration et de la logistique des missions et il demande que la Division elle-même communique de plus amples renseignements. L'examen (A/51/305) des structures de gestion de la composante personnel civil des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) a révélé un manque de contrôle organisationnel et des carences dans les arrangements de gestion qui ont provoqué des problèmes financiers. L'évaluation du matériel appartenant aux contingents a été inexacte et certaines des procédures d'achats, de comptabilité et de recrutement ont laissé à désirer. Il

faut espérer que les conclusions et recommandations du Bureau concernant les FPNU seront prises en considération dans la planification des futures missions de maintien de la paix.

28. Dans le domaine des activités humanitaires, la restructuration du Centre pour les droits de l'homme assure une division efficace et cohérente des responsabilités, mais il faut tenir compte aussi de la nécessité d'un système de contrôle des programmes. S'agissant du HCR, M. Hoey est préoccupé de la faiblesse des contrôles financiers des partenaires d'exécution et de l'incapacité du HCR à suivre efficacement leurs activités. Le HCR agit certes dans un environnement fluctuant, où la gestion doit s'exercer avec souplesse mais certaines de ses faiblesses sont préoccupantes et l'orateur est en faveur d'un renforcement de l'unité chargée des audits du HCR au Bureau des services de contrôle interne.

29. Dans le domaine des achats, les mesures de réforme qui ont été prises sont insuffisantes. Il faut instituer une politique efficace et transparente pour les achats dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les procédures classiques d'achats n'étant pas toujours respectées, et la pratique laissant à désirer, la réforme dans ce domaine doit demeurer une priorité de premier plan pour le Bureau.

30. M. Hoey se félicite de la décision du Bureau d'étudier, en tant que quatrième priorité, les problèmes que pose la création de nouveaux organes de l'ONU. Le Bureau pourra ainsi mettre l'Organisation en garde contre les pratiques contestables avant qu'elles ne deviennent des normes acceptées et signaler les pratiques et décisions à éviter à l'avenir.

31. Il importe que toute action que pourraient mener dans les mêmes domaines le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection se traduise par une synergie et non par des chevauchements et qu'une distinction claire soit établie entre contrôle interne et contrôle externe. Toutefois, le CCI et le Bureau semblent avoir étudié parallèlement la question du système de contrôle des accès aux locaux de l'Organisation, et les observations assez décevantes du CCI sur le travail du Bureau (A/51/530) semblent indiquer que la coopération entre les organes de contrôle laisse quelque peu à désirer.

32. Nombre de conclusions des rapports du Bureau, telles que celles qui concernent l'Administration postale des Nations Unies, le Système de contrôle des accès aux locaux de l'Organisation et la boutique-cadeaux des Nations Unies doivent être examinées très sérieusement par les États Membres. Il y a lieu aussi d'examiner les observations du Bureau sur les ajustements aux programmes et l'exécution des programmes, ainsi que sur la formulation des objectifs du plan à moyen terme. En fait, la mesure dans laquelle l'ONU est prête à donner suite aux recommandations du Bureau est d'une certaine manière la mesure de sa maturité en tant qu'organisation.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6 et A/51/16
(parties I et II)

Programme 4. Affaires juridiques

33. M. ARMITAGE (Australie) dit que sa délégation est satisfaite du programme 4 et des conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC). En ce qui concerne le sous-programme 4.6 relatif à la garde, à l'enregistrement et à la publication des traités, il souligne que l'Australie a l'intention de présenter à la Sixième Commission un projet de résolution sur les activités de la Section des traités de l'ONU, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Le projet de résolution a deux objectifs principaux : communiquer la préoccupation des États Membres au sujet des retards constatés dans la publication des traités et faire part de leur intérêt pour la diffusion de la Série des traités sur Internet dans le cadre du programme d'informatisation de la Section des traités. Le projet de résolution appuie également l'intention du Secrétariat d'étudier la possibilité économique et commerciale de faire payer les utilisateurs commerciaux pour la consultation de la Série des traités sur Internet, étant entendu que les États Membres et les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les organisations internationales, les universités et les organisations non gouvernementales auraient un accès gratuit. L'orateur propose non pas que le Secrétariat reformule le paragraphe 4.33 du programme 3 mais seulement qu'il prenne note de l'initiative australienne.

Programme 6. Afrique : nouvel ordre du jour pour le développement

34. M. SELASSIE (Éthiopie) appuie les déclarations faites sur le programme 6 par la représentante de Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Cameroun au nom du Groupe africain. Le nouvel ordre du jour est un contrat politique que la communauté internationale a passé avec l'Afrique pour aider à assurer un développement socio-économique durable et autonome, et son exécution devrait se refléter dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Le narratif sur le programme 6 devrait faire plus de place aux projets réalisés et aux obstacles rencontrés jusque-là, afin que la Commission saisisse bien l'ampleur des problèmes et prévoie des solutions appropriées.

35. L'examen à mi-parcours du nouvel ordre du jour a montré que l'Organisation doit jouer un rôle important de suivi et de contrôle car les insuffisances dans ces domaines et en matière de plaidoyer ainsi que l'absence de mandats précis pour les divers organes de l'ONU a fait obstacle au progrès. Les activités de ces organes doivent être coordonnées et harmonisées et la Commission économique pour l'Afrique doit recevoir les ressources financières et humaines et l'appui logistique qui lui sont nécessaires.

36. Les activités de l'Organisation devraient faire une large place à la mobilisation des ressources, à l'intégration des économies africaines dans le système économique mondial, à la recherche de solutions au problème de la dette, au développement de la capacité de gestion et à la valorisation des ressources

/...

humaines. L'ONU devrait aussi jouer un rôle central dans le renforcement de l'intégration régionale. De plus, la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU devrait être revitalisée afin d'assurer la complémentarité entre le nouvel ordre du jour et les initiatives économiques et sociales régionales. En conclusion, l'orateur appuie le programme 6, tel qu'il a été proposé, avec les modifications apportées par le CPC.

37. M. ATIYANTO (Indonésie) dit que les efforts louables faits par les pays de la communauté africaine pour appliquer le nouvel ordre du jour devraient en encourager la communauté internationale à renforcer largement son appui au programme 6. Cependant, la mise en oeuvre de l'ordre du jour n'a pas répondu aux attentes et les problèmes identifiés doivent être traités avec énergie. Les recommandations de l'examen à mi-parcours doivent être incorporées à l'ordre du jour, et la communauté internationale doit consacrer plus de ressources financières au développement de l'Afrique, un certain nombre de pays d'Afrique n'ayant pas accès aux fonds privés de développement. De plus, l'investissement doit être encouragé par l'adoption de mesures spécifiques, la mise en place d'institutions et le développement des ressources humaines. Il y a tout lieu d'accroître l'aide concessionnelle et le niveau de l'assistance au développement consacrée à l'Afrique. Le problème de la dette ne pouvant être traité efficacement de façon fragmentaire, une solution d'ensemble s'impose pour assurer un développement soutenu et durable. La délégation indonésienne appuie fermement le programme 6.

Programme 11. Établissements humains

38. Mme PEÑA (Mexique) dit que le Secrétariat aurait dû fournir une introduction à la version révisée du programme 11, comme cela a été fait pour le programme 9 révisé, afin d'indiquer les principaux points touchés par la révision et d'assurer un traitement égal à tous les programmes. Bien qu'elle attende encore les observations de son gouvernement, la délégation mexicaine pense que le programme révisé est généralement acceptable. Elle apprécie la rapidité avec laquelle le Secrétariat a présenté le texte révisé.

39. Mme SEALY MONTEITH (Jamaïque) dit que la version révisée du programme 11 reflète les résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et l'importance que de nombreuses délégations, y compris la sienne, attachent à la question des établissements humains. La Commission des établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ayant tous deux un rôle vital à jouer dans la réalisation des objectifs du programme 11, il convient de renforcer leur capacité à assumer ces fonctions.

40. Mme RODRÍGUEZ ABASCAL (Cuba) et M. INNOCENT (Haïti) appuient sans réserve la version révisée du programme 11, qui reflète le Programme pour l'habitat adopté à Habitat II.

41. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est très satisfaite du programme 11 qui mérite le plein appui des États Membres. Bien que le nombre des modifications apportées au programme lui fasse partager l'avis de la représentante du Mexique, qui aurait souhaité une introduction plus

détaillée, il estime que le narratif du document reflète clairement les accords obtenus à Habitat II.

Programme 16. Développement économique de l'Europe

42. M. GUTTEROD (Norvège) dit que son pays a été étroitement associé au processus de réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE). La réforme prévoit une plus grande concentration des activités de la Commission sur ses cinq domaines de travail prioritaires. La réduction du nombre des éléments de programmes, qui ont été ramenés de 268 à 105 a permis à la CEE d'opérer des réductions correspondant à 10,5 % de son budget et les économies totales seront plus élevées encore puisque le nombre moindre des organes intergouvernementaux, entraînera une diminution des services de conférence nécessaires. Le Gouvernement norvégien apprécie la réaction positive de la CEE à la demande qui lui a été faite de renforcer son efficacité et estime que la Commission, qui est un organisme bien géré, a pris sa part des réductions budgétaires imposées au système des Nations Unies.

43. Le PRÉSIDENT annonce que la Commission a achevé son débat général sur les différents programmes du projet de plan à moyen terme.

La séance est levée à 16 h 40.